

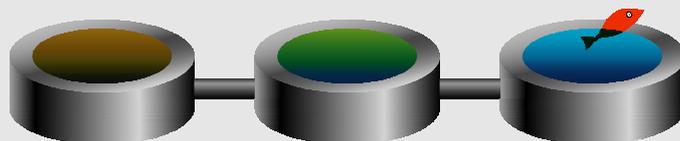
Rapport annuel



# Prix & Qualité

*service de l'assainissement collectif*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE  
**2017**

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES FACTURES .....	7
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE .....	7
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	8
■	GLOSSAIRE .....	30
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>31</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	31
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	31
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION- GRAND ANGOULEME PERIMETRE 2017 .....	32
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION – BRACONNE CHARENTE .....	33
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION – ROULLET ST ESTEPHE.....	34
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	36
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>41</b>
■	TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEaux DE COLLECTE D'EAUX USEES.....	41
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	41
■	CONFORMITE DES STATIONS D'EPURATION.....	46
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES .....	47
■	COLLECTE NECESSITANT DES INTERVENTIONS FREQUENTES DE CURAGE .....	47
■	RENOUVELLEMENT DES RESEaux.....	47
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	48
■	TAUX D'IMPAYES.....	48
■	TAUX DE RECLAMATIONS .....	48
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>49</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	49
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	49
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	49
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	50
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>51</b>
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	51
■	<b>PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>52</b>
	PRIX GLOBAL GRAND ANGOULEME PERIMETRE 2017: ANGOULEME, BOUEX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLEAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE D'ESPAGNAC, LINARS, MAGNAC SUR TOUVRE, NERSAC, PUYS MOYEN, RUELLE SUR TOUVRE, SAINT MICHEL, SAINT SATURNIN, SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, SERS, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, .....	53
	PRIX GLOBAL : ASNIERES SUR NOUERE, MARSAC .....	54
	PRIX GLOBAL : BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES, VINDELLE.....	55
	PRIX GLOBAL : ROULLET SAINT ESTEPHE.....	56

# ■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La compétence assainissement collectif est composée de 4 services au 31/12/2017 :

- **Grand Angoulême périmètre 2017** : concerne les communes de ANGOULEME, BOUEX, CLAIX, COURONNE (LA), DIGNAC, DIRAC, FLEAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, ISLE D'ESPAGNAC (L'), LINARS, MAGNAC SUR TOUVRE, MORNAC, MOUTHIERS SUR BOEME, NERSAC, PUYMOEN, RUELLE SUR TOUVRE, SAINT MICHEL, SAINT SATURNIN, SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, VOEUIL ET GIGET, VOUZAN
- **Braconnne et Charente** : concerne les communes de ASNIERES SUR NOUERE, BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES, MARSAC, VINDELLE
- **MOUTHIERS SUR BOEME**
- **ROULLET ST ESTEPHE**

Elle est découpée en 3 services à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- **Grand Angoulême périmètre 2018** regroupant les services : Grand Angoulême au 31/12/2017, MOUTHIERS SUR BOEME, TROIS PALIS (ex SMAEPA Chateauneuf), SIREUIL. (ex SMAEPA Chateauneuf)
- **Braconnne et Charente**
- **ROULLET ST ESTEPHE**

Le présent rapport fait une synthèse des données de l'ensemble des services.

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Service	Mode de Gestion	Délegataire	Durée du contrat	Date de fin de contrat	Avenant au contrat initial
Grand Angoulême (périmètre 2017)	Régie				-
Grand Angoulême (périmètre 2017) - Claix	Prestation de services	AGUR	12 ans	30 septembre 2018	oui
Grand Angoulême (périmètre 2017) - Voueil et Giget	Prestation de services	AGUR	4 ans	30 septembre 2018	oui
Braconnne et Charente	Affermage	VEOLIA	12 ans	31 décembre 2025	-
Mouthiers sur Boème	Affermage	AGUR	12 ans 6 mois	31 décembre 2017	oui
Roulet St Estèphe	Affermage	AGUR	15 ans	31 décembre 2026	-

■ **PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

• *Contrats d'affermage*

Les prestations confiées à la société fermière sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des branchements, des clôtures, des collecteurs, du génie civil, des boues le cas échéant
-----------------------	---

• *Régie*

La collectivité prend en charge :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers
<b>Mise en service</b>	assainissement complet
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	de l'ensemble des ouvrages

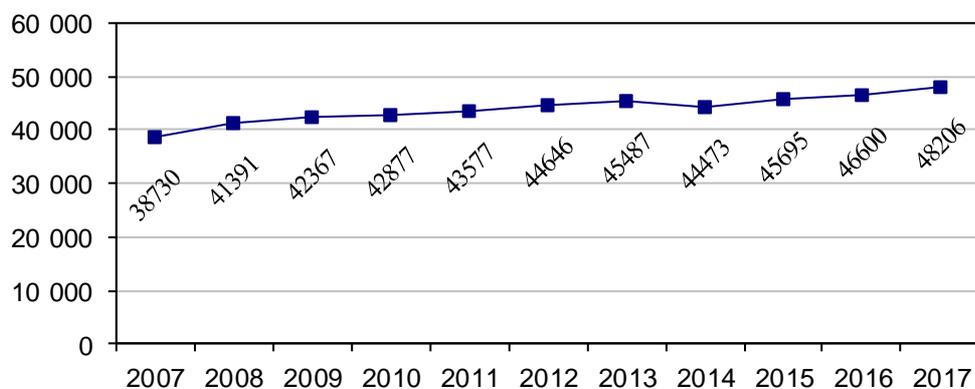
## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

### • Grand Angoulême - périmètre 2017

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	46 569	48 175*	+3,45 %
Nombre d'abonnements non domestiques	31	31	0,00 %
- dont avec autorisation de déversement formalisée	-	62	
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>46 600</b>	<b>48 206</b>	<b>+3,45 %</b>

\*dont Claix : 183 Ab et Voeuil et Giget : 122 Ab

### Evolution du nombre total d'abonnements



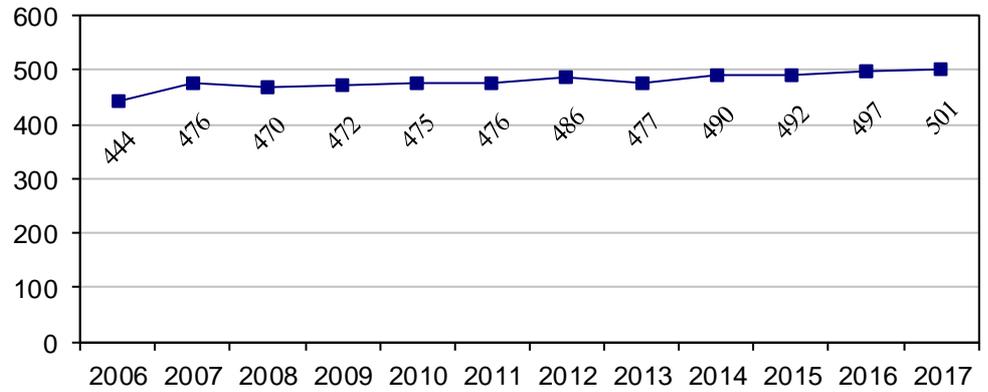
### • Braconne et Charente

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 954	2 068	+5,83 %

- Mouthiers sur Boême

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	497	501	+0,80 %

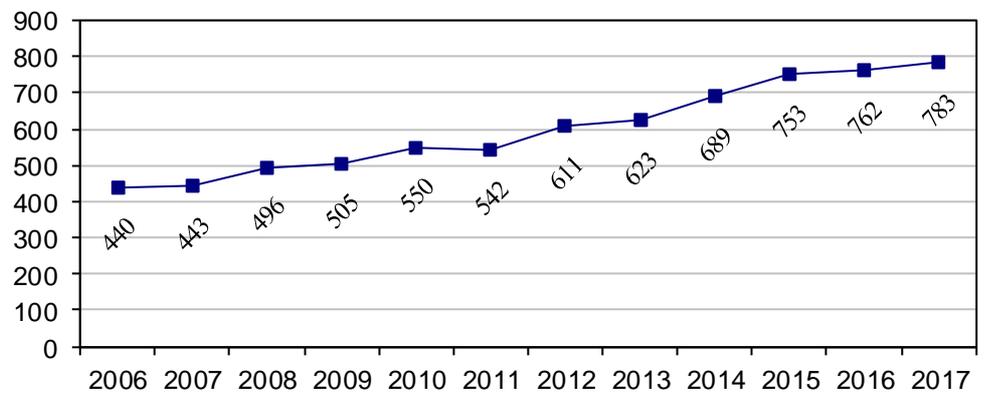
**Evolution du nombre total d'abonnements**



- Roulet St Estèphe

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	762	783	+2,76 %

**Evolution du nombre total d'abonnements**



- Nombre total d'abonnements

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre total d'abonnements domestiques	50 852	51 253	+0,78 %

## ■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2016	2017	Variation
Grand Angoulême (périmètre 2017)	4 679 850	4 731 743	+1,11 %
Braconne et Charente	205 729	245 329	+19,25 %
Mouthiers sur Boême	42 429	56 439	+33,02 %
Roullet St Estèphe	69 276	75 653	+9,21 %
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>4 997 284</b>	<b>5 109 164</b>	<b>+2,24 %</b>

## ■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2016	2017	Variation
Grand Angoulême périmètre 2017	648,16	690,56	+6,54 %
Braconne et Charente	66,284	67,675	+2,10 %
Mouthiers sur Boême	12,522	12,522	0,00%
Roullet St Estèphe	26	26,2	+0,77 %

## ■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

### Grand Angoulême - périmètre 2017

- *Station d'épuration "ANGOULEME- FREGENEUIL"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : ANGOULEME

Lieu-dit : FREGENEUIL

Capacité nominale : 82 000 Equivalent habitant

#### Prescriptions de rejet

- Autorisation du 26/10/2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Val Réthibitoire (mg/l)
DBO5	52	25	ou	94	50
DCO	104	90	ou	92	250
MES	104	30	ou	94	85
NKj	52	10			
NGL	52	15	ou	84	20
Pt	52	2	ou	89	

#### Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	2438 kg/j	5654 kg/j	3011 kg/j	617 kg/j	619 kg/j	71,1 kg/j	7037 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	99,1 %	95,9 %	98,7 %	95,5 %	92,2 %	92 %	Sans objet

#### Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	940,25	876	-6,81%

• Station d'épuration de BOUEX

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : BOUEX

Capacité nominale : 600 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt
Capacité	36 kg/j	72 kg/j	54 kg/j	9 kg/j	2,4 kg/j

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1			60
MES	1			50

- Autorisation du 14/06/1994

Milieu récepteur du rejet : Fossé drainant puis l'Échelle

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	30
DCO	1	90
MES	1	
NGL	1	20
Pt	1	

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	15,5 kg/j	46,8 kg/j	22,8 kg/j	3,67 kg/j	3,67 kg/j	0,451 kg/j	28,2 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99,1 %	97,7 %	99,4 %	98,1 %	96,9 %	48,7 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait du bilan d'auto surveillance réalisé le 11 juillet 2017 par l'exploitant (SEMEA)

**Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	7,117	2,02	-28,38 %

- *Station d'épuration de Claix*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : CLAIX

Capacité nominale : 550 Equivalent habitant

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1	200		60
MES	1			50

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	24,1 kg/j	85,1 kg/j	47,6 kg/j	6,87 kg/j	6,87 kg/j	0,835 kg/j	49,1 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	99,6 %	98,1 %	99,3 %	97,9 %	54,1 %	61,1 %	Sans objet

- Station d'épuration de DIGNAC

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : DIGNAC

Capacité nominale : 1 000 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	Débit
Capacité	90 kg/j	90 kg/j	150 m³/j

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1			60
MES	1			50

- Autorisation du 28/06/1993

Milieu récepteur du rejet : L'Echelle

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	30
DCO	2	90
MES	2	35
NKj	2	20

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	19,8 kg/j	55,45 kg/j	29,4 kg/j	6,5 kg/j	6,9 kg/j	1,14 kg/j	60 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98,2 %	94,85 %	96,25 %	96,7 %	88,65 %	74,1 %	Sans objet

**Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	4,357	3,56	-18,29 %

- Station d'épuration de DIRAC

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : DIRAC

Capacité nominale : 210 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	12,6 kg/j	18,9 kg/j	12,6 kg/j	42 m <sup>3</sup> /j

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5			60
MES	0,5			50

- Déclaration du 14/11/2002

Milieu récepteur du rejet : L'Anguienne

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	35
NKj	1	20

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	13,7 kg/j	39,2 kg/j	16,8 kg/j	2,78 kg/j	2,78 kg/j	0,368 kg/j	33,5 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	99,6 %	98,3 %	99,5 %	90,8 %	76,6 %	76 %	Sans objet

## Station d'épuration de Fleac - Les Murailles

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : FLEAC

Lieu-dit : LES MURAILLES

Capacité nominale : 57 000 Equivalent habitant

### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	3420 kg/j	6840 kg/j	3990 kg/j	684 kg/j	171 kg/j	6100 m <sup>3</sup> /j

### Prescriptions de rejet

- Autorisation du 04/10/2010

Milieu récepteur du rejet : la Charente

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	52	25	ou	95,5	et	50
DCO	104	90	ou	92	et	250
MES	104	30	ou	95,4	et	85
NKj	52	10	ou			
NGL	52	15	ou	86,6		
Pt	52	2	ou	92,6		

### Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	1263 kg/j	3038 kg/j	1480 kg/j	361 kg/j	360 kg/j	49,2 kg/j	4429 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	98,7 %	94,5 %	98,4 %	95,8 %	95,8 %	91,1 %	Sans objet

### Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	504	545	+8,13 %

- Station d'épuration de GARAT

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : GARAT

Capacité nominale : 400 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	24 kg/j	36 kg/j	24 kg/j	80 m <sup>3</sup> /j

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5			60
MES	0,5			50

- Déclaration du 14/11/2002

Milieu récepteur du rejet : Le Bagnaud

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	35
NKj	1	20

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	21,7 kg/j	42 kg/j	18,7 kg/j	5,19 kg/j	5,19 kg/j	0,663 kg/j	60,3 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	99,2 %	97 %	98,9 %	90,3 %	49,5 %	56,3 %	Sans objet

- Station d'épuration de GOND-PONTOUVRE

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : GOND-PONTOUVRE

Capacité nominale : 25 000 Equivalent habitant

**Prescriptions de rejet**

- Autorisation du 26/10/2007

Milieu récepteur du rejet : La Font Noire (la Touvre)

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	24	25	ou	94	et	50
DCO	24	90	ou	91	et	250
MES	24	30	ou	94	et	85
NKj	12	10				
NGL	12	15	ou	82	et	20
Pt	12	2	ou	90		

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	1050 kg/j	2628 kg/j	1314 kg/j	302 kg/j	302 kg/j	34,2 kg/j	1210 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	98,7 %	95,4 %	98,8 %	96,7 %	93,7 %	92,5 %	Sans objet

**Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	452,8	507	+ 11,97 %

- Station d'épuration de La Braconne

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : MORNAC

Lieu-dit : BOURG

Capacité nominale : 2 800 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	Débit
Capacité	84 kg/j	168 kg/j	420 m <sup>3</sup> /j

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	2	35	ou	60
DCO	2			60
MES	2			50

- Déclaration du 14/10/2002

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	25
DCO	2	125
MES	2	30
NKj	2	10
NGL	2	
Pt	2	

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	15,25 kg/j	38,1 kg/j	16,1 kg/j	5,62 kg/j	5,62 kg/j	1,4 kg/j	53,5 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	98,3 %	89,7 %	96,55 %	89,8 %	41,7 %		Sans objet

- *Station d'épuration de SERS*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : SERS

Capacité nominale : 220 Equivalent habitant

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5	200		60
MES	0,5			50

- Déclaration du 09/01/2009

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NKj	1	20

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	5,49 kg/j	14,7 kg/j	6,81 kg/j	1,15 kg/j	1,15 kg/j	0,148 kg/j	8,2 m³/j
Rendement de la station d'épuration	97,9 %	94,8 %	98 %	85 %	42,9 %	20,5 %	Sans objet

- Station d'épuration de TORSAC

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : TORSAC

Capacité nominale : 270 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	16,2 kg/j	24,3 kg/j	16,2 kg/j	54 m <sup>3</sup> /j

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5			60
MES	0,5			50

- Déclaration du 18/12/2002

Milieu récepteur du rejet : Sol

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	35
NKj	1	20

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	3,7 kg/j	7,73 kg/j	3,86 kg/j	1,12 kg/j	1,12 kg/j	0,123 kg/j	11,2 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	99,1 %	87,5 %	96,8 %	95,4 %			Sans objet

- *Station d'épuration de Petit Giget*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : VOEUIL ET GIGET

Lieu-dit : Le Prés de la fontaine

Capacité nominale : 90 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5
Capacité	5,4 kg/j

**Prescriptions de rejet**

- Déclaration du 26/02/2013

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NKj	1	20
NGL	1	
Pt	1	

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	1,03 kg/j	2,35 kg/j	1,21 kg/j	0,286 kg/j	0,286 kg/j	0,033 kg/j	2,2 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98,5 %	94,5 %	98,5 %	95,5 %	35,5 %	21,2 %	Sans objet

- Station d'épuration de Voeuil et Giget

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel

Commune d'implantation : VOEUIL ET GIGET

Capacité nominale : 370 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	Débit
Capacité	69,4 m <sup>3</sup> /j

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5			60
MES	0,5			50

- Déclaration du 04/09/1990

Milieu récepteur du rejet : La Charraud

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	40
DCO	1	120
MES	1	120

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	13,1 kg/j	31,6 kg/j	13,1 kg/j	3,04 kg/j	3,04 kg/j	0,351 kg/j	23,4 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	94,1 %	82,2 %	85,7 %	79,2 %	79 %	80 %	Sans objet

- **Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières**

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par disques biologiques

Commune d'implantation : ASNIERES SUR NOUERE

Capacité nominale : 1 000 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	60 kg/j	120 kg/j	90 kg/j	15 kg/j	4 kg/j	600 m³/j

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1	200		60
MES	1			50

- Déclaration du 19/02/2008

Milieu récepteur du rejet : infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	25
DCO	2	90
MES	2	30
NKj	2	20
NGL	2	
Pt	2	

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	10,13 kg/j	25,95 kg/j	7,66 kg/j	3,48 kg/j	3,48 kg/j	0,41 kg/j	48,5 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99,35 %	96,35 %	98 %	97,55 %		60,25 %	Sans objet

- Station d'épuration Neuillac Asnières

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel

Commune d'implantation : ASNIERES SUR NOUERE

Capacité nominale : 200 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	Débit
Capacité	37,5 m <sup>3</sup> /j

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5		35	ou	60
DCO		200		60
MES				50

- Autorisation du 26/11/1980

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	40
DCO	1	120
MES	1	100

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	6,4 kg/j	22,7 kg/j	6,88 kg/j	2,08 kg/j	2,1 kg/j	0,24 kg/j	16 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	97,8 %	93,4 %	77,6 %	77,8 %	77,3 %	52,2 %	Sans objet

- *Station d'épuration de Brie*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : BRIE

Capacité nominale : 800 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	48 kg/j	120 m <sup>3</sup> /j

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1	200		60
MES	1			50

- Autorisation du 25/06/2003

Milieu récepteur du rejet : Le Ruisseau de l'Etang

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	25
DCO	2	125
MES	2	120
NKj	2	30
Pt	2	12

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	24,3 kg/j	77,2 kg/j	24,3 kg/j	5,87 kg/j	0,93 kg/j	45 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	96,05 %	96,05 %	93,05 %	83,5 %	57,4 %	Sans objet

- *Station d'épuration La Chignolle*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : CHAMPNIERS

Lieu-dit : LA CHIGNOLLE

Capacité nominale : 465 Equivalent habitant

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5	200		60
MES				50

- Déclaration du 23/06/2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	2,34 kg/j	6,43 kg/j	2,16 kg/j	0,99 kg/j	0,99 kg/j	0,108 kg/j	9 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	98,8 %	94,7 %	98,8 %	95,5 %	40,7 %	55 %	Sans objet

- *Station d'épuration Bourg de Champniers*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : CHAMPNIERS

Capacité nominale : 2 000 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	120 kg/j	240 kg/j	180 kg/j	30 kg/j	8 kg/j	330 m <sup>3</sup> /j

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	2	25	ou	80
DCO	2	125		75
MES	2	35		90

- Déclaration du 02/08/2007

Milieu récepteur du rejet : Le Champniers

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	ou	94	et	50
DCO	12	90	ou	89	et	250
MES	12	30	ou	95	et	85
NKj	4	10	ou	90		
NGL	4	15	ou	85		
Pt	4	2	ou	92		

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	47,38 kg/j	148,25 kg /j	68,88 kg/j	13,65 kg/j	13,78 kg/j	1,81 kg/j	215,25 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	98,77 %	95,88 %	97,89 %	97,23 %	96,43 %	91,2 %	Sans objet

**Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	17,187	18,781	+9,27 %

- Station d'épuration Chez Suraud

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : CHAMPNIERS

Capacité nominale : 2 700 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	162 kg/j	324 kg/j	243 kg/j	40,5 kg/j	10,8 kg/j	3888 m <sup>3</sup> /j

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Val Réduisant (mg/l)
DBO5	2	25	ou	80	50
DCO	2	125	ou	75	250
MES	2	35	ou	90	85

- Déclaration du 02/08/2007

Milieu récepteur du rejet : Fossé puis Le Viville

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Réduisant (mg/l)
DBO5	12	25	ou	94	et	50
DCO	12	90	ou	89	et	250
MES	12	30	ou	95	et	85
NKj	4	10	ou	90		
NGL	4	15	ou	85		
Pt	4	2	ou	92		

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	71,22 kg/j	256,75 kg /j	126,82 kg /j	24,68 kg/j	24,68 kg/j	3,38 kg/j	312 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	98,59 %	96,9 %	98,79 %	97,45 %	96,45 %	96,48 %	Sans objet

- Station d'épuration de Jauldes

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre à sable

Commune d'implantation : JAULDES

Capacité nominale : 140 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	8,4 kg/j	23 m³/j

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5		35	ou	60
DCO		200		60
MES				50

- Prescriptions locales du 03/07/1996

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	0,5	25
DCO	0,5	125
MES	0,5	35

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	11 kg/j	33,6 kg/j	12,6 kg/j	2,08 kg/j	2,08 kg/j	0,288 kg/j	16 m³/j

- Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière

**Traitement des effluents**

Type de station : Traitement biologique par filtre planté  
Commune d'implantation : MOUTHIERS SUR BOEME  
Lieu-dit : LA GRANDE RIVIERE  
Capacité nominale : 1 600 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	96 kg/j	192 kg/j	144 kg/j	24 kg/j	6,4 kg/j	300 m³/j

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	2	35	ou	60
DCO	2			60
MES	2			50

- Déclaration du 09/05/2006

Milieu récepteur du rejet : La Boeme

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	25
DCO	2	110
MES	2	30
NKj	2	15
NGL	2	20
Pt	2	

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	43,1 kg/j	133,5 kg/j	43,65 kg/j	7,44 kg/j	7,44 kg/j	1,69 kg/j	198,5 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99 %	95,6 %	98,3 %				Sans objet

- Station d'épuration de Rouillet St Estèphe

#### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : ROULLET SAINT ESTEPHE

Lieu-dit : Les moulins neuf

Capacité nominale : 3 000 Equivalent habitant

#### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt
Capacité	180 kg/j	360 kg/j	270 kg/j	45 kg/j	12 kg/j

#### Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Réduisant (mg/l)
DBO5	12	25	ou	70	et	50
DCO	24	125	ou	75	et	250
MES	24	35	ou	90	et	85

- Déclaration du 31/01/2011

Milieu récepteur du rejet : La Charente

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Réduisant (mg/l)
DBO5	12	25	ou	93	et	50
DCO	12	90	ou	88	et	250
MES	12	30	ou	95	et	85
NKj	4	10				
NGL	4	15				
Pt	4	10				

#### Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	54,6 kg/j	180 kg/j	83,3 kg/j	19,4 kg/j	19,5 kg/j	2,6 kg/j	254 m³/j
Rendement de la station d'épuration	97,8 %	95,1 %	97,3 %	95,1 %	94 %	45,5 %	Sans objet

## ■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

TMS : tonne de matière sèche

## ■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

- *Part Collectivité*

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
14/12/2017	Tarif assainissement - part collectivité à compter du 01/01/2018

- *Part délégataire*

Les part délégataire sont fixées contractuellement et actualisées annuellement au 1<sup>er</sup> janvier.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2450	0,2500

## ■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation- Grand Angoulême périmètre 2017

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,6463	1,6743	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
Collectivité	197,56	200,92	+1,70 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	22,70	23,09	+1,72 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>249,66</b>	<b>254,01</b>	<b>+1,74 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
+1,70 %

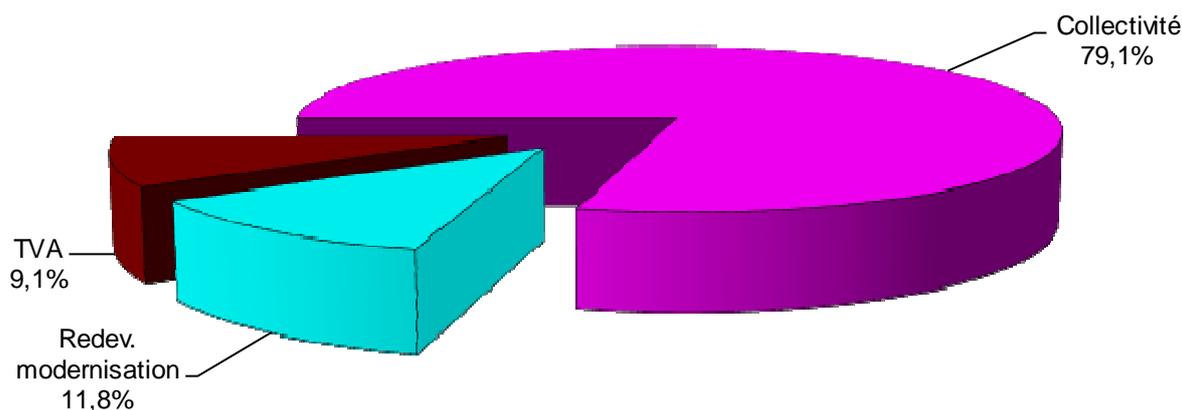
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,12 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0021 €/l

### Répartition au 1er janvier 2018



## ■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation – Braconne Charente

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,95	30,07	+0,40 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,599	0,601	+0,33 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	2,05	1,599	-22,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

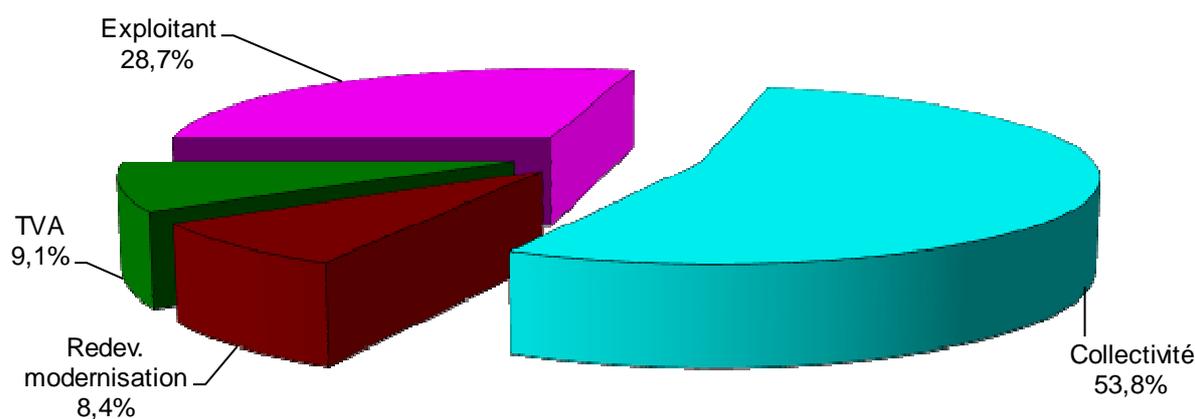
	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
Exploitant	101,83	102,19	+0,35 %
Collectivité	246,00	191,88	-22,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	37,72	32,41	-14,08 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>414,95</b>	<b>356,48</b>	<b>-14,09 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
-15,46 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :  
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,97 €/m<sup>3</sup>  
 0,0030 €/l

### Répartition au 1er janvier 2018



## ■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation – Roulet St Estèphe

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,69	35,01	+0,92 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,694	0,700	+0,86 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,3799	1,1445	-17,06 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
Exploitant	117,97	119,01	+0,88 %
Collectivité	165,59	137,34	-17,06 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	31,30	28,64	-8,50 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>344,26</b>	<b>314,99</b>	<b>-8,50 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
-9,60 %

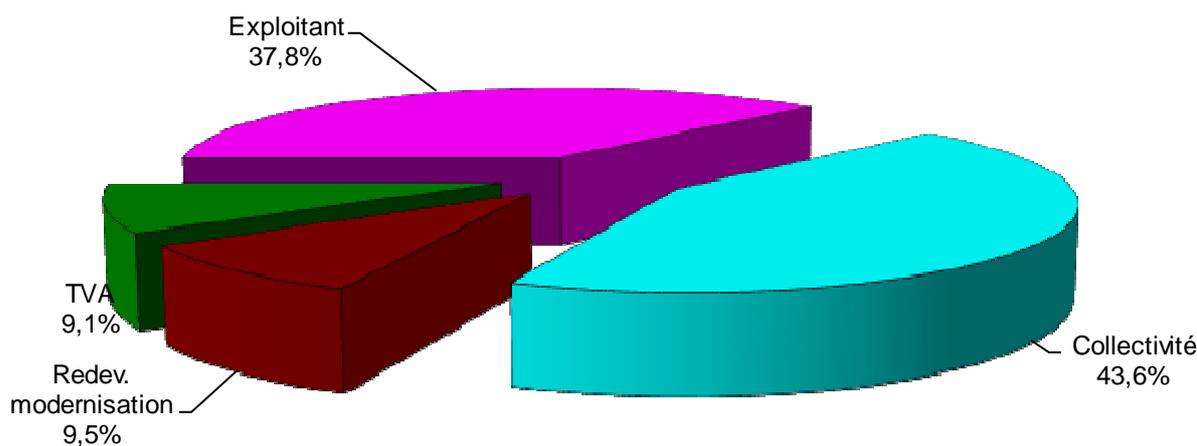
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,62 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0026 €/l

### Répartition au 1er janvier 2018



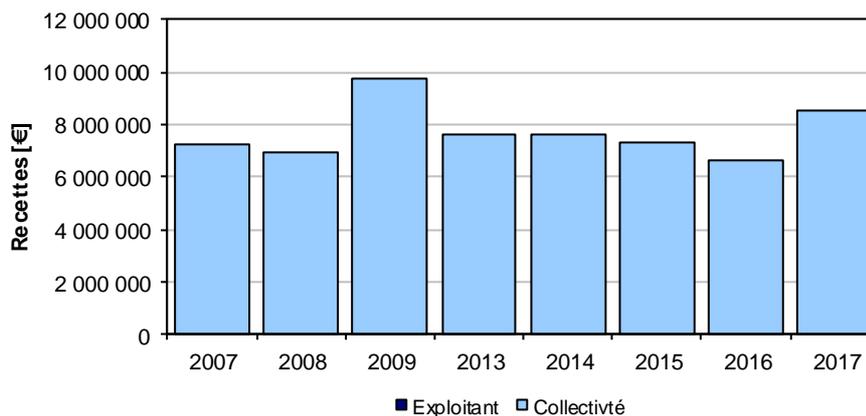
**■ SYNTHÈSE DES TARIFS PAR SERVICE POUR UN USAGER  
CONSOMMANT 120 M<sup>3</sup> AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018**

Service	Exploitant	Collectivité	Redevance modernisation des réseaux de collecte	TVA	Total [€ TTC]	Abonnés	Prix € TTC du service au m3
ROULLET ST ESTEPHE	119,01 €	137,34 €	30,00 €	28,64 €	314,99 €	783	2,62 €
BRACONNÉ ET CHARENTE	102,19 €	191,88 €	30,00 €	32,41 €	356,48 €	2 068	2,97 €
GRAND ANGOULÈME (périmètre 2018)	0,00 €	200,92 €	30,00 €	23,09 €	254,01 €	48 707	2,12 €
MOYENNE (Pondérée par le nbre d'abonnés)	-	-	-	-	-	<b>51 558</b>	<b>2,16 €</b>

## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Grand Angoulême 2017

	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	6 607 087,24 €	8 514 552,86 €	+28,87 %
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>6 607 087,24 €</b>	<b>8 514 552,86 €</b>	<b>+28,87 %</b>
Autres recettes			
Prestations aux tiers	119 563,64 €	64 690,37 €	
Recettes de raccordement	675 303,38 €	103 370,00 €	
Prime de l'Agence de l'Eau	339 672,00 €	385 532,00 €	
Autres recettes	158 477,61 €		
Participation au financement de l'assainissement collectif (PAC)		780 971,36 €	
Contributions	330 966,00 €	378 363,00 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>8 231 069,87 €</b>	<b>10 227 479,59 €</b>	



• Braconne Charente

**Recettes de la collectivité**

	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	448 464,60 €	459 240,92 €	+2,40 %
Redevances eaux usées non domestiques		57 061,80 €	
dont abonnements		0,00 €	
Régularisations (+/-)	- 13 473,30 €	- 11 303,90 €	+16,10 %
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>434 991,30 €</b>	<b>504 998,82 €</b>	<b>+16,09 %</b>
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	51 227,32 €	49 418,00 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>486 218,62 €</b>	<b>554 416,82 €</b>	

**Recettes de l'exploitant**

	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	186 182,07 €	195 197,76 €	+4,84 %
Redevances eaux usées non domestiques		16 673,21 €	
Recettes liées au transfert d'effluents *		1 247,47 €	
Régularisations (+/-)	- 3 592,41 €	- 3 333,93 €	+7,20 %
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>182 589,66 €</b>	<b>209 784,51 €</b>	<b>+14,89 %</b>

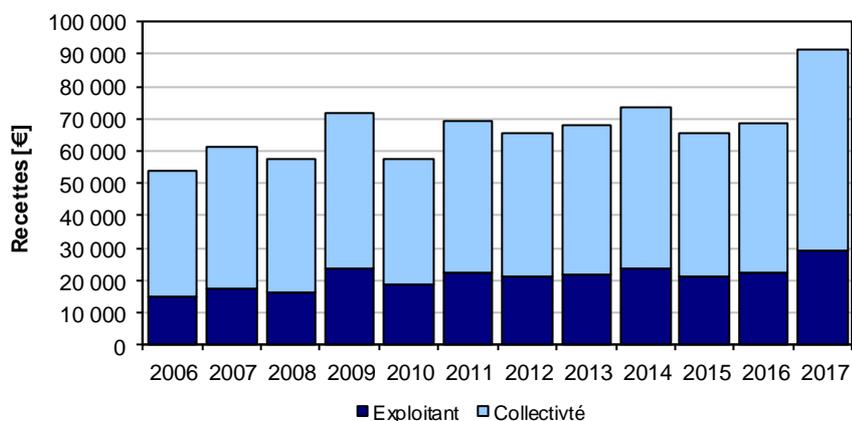
- Mouthiers

### Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	46 833,32 €	62 300,22 €	+33,03 %
dont abonnements	0,00 €		
Régularisations (+/-)	- 271,40 €	- 438,22 €	-61,47 %
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>46 561,92 €</b>	<b>61 862,00 €</b>	<b>+32,86 %</b>
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	11 694,35 €	13 229,00 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>58 256,27 €</b>	<b>75 091,00 €</b>	

### Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	22 208,51 €	29 526,45 €	+32,95 %
Régularisations (+/-)	- 129,66 €	- 208,85 €	-61,08 %
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>22 078,85 €</b>	<b>29 317,60 €</b>	<b>+32,79 %</b>
Autres recettes			
Recettes de raccordement		1 414,99 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>22 078,85 €</b>	<b>30 732,59 €</b>	



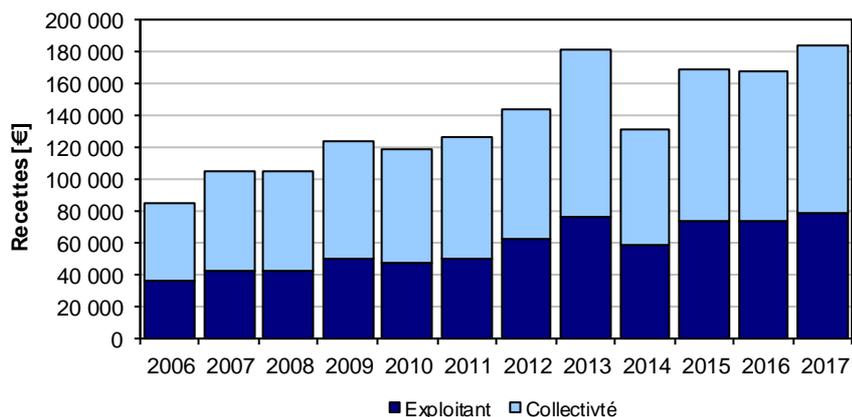
• Roullet St Estèphe

**Recettes de la collectivité**

	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	93 718,38 €	104 380,12 €	+11,38 %
dont abonnements	0,00 €		
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>93 718,38 €</b>	<b>104 380,12 €</b>	<b>+11,38 %</b>
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	11 269,61 €	12 786,00 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>104 987,99 €</b>	<b>117 166,12 €</b>	

**Recettes de l'exploitant**

	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	73 880,31 €	79 094,64 €	+7,06 %
dont abonnements	25 881,09 €	26 591,96 €	+2,75 %
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>73 880,31 €</b>	<b>79 094,64 €</b>	<b>+7,06 %</b>
Autres recettes			
Recettes de raccordement	8 389,95 €	12 606,11 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>82 270,26 €</b>	<b>91 700,75 €</b>	



- Recettes globales sur le territoire

**Synthèse des recettes de la collectivité**

	2016	2017
Grand Angoulême	8 231 069,87 €	10 227 479,59 €
Braconne et Charente	486 218,62 €	554 416,82 €
Mouthiers sur Boême	58 256,27 €	75 091,00 €
Roulet Saint Estèphe	104 987,99 €	117 166,12 €
<b>Total recettes</b>	<b>8 231 069,87 €</b>	<b>10 974 153,53 €</b>

**Synthèse des recettes des exploitants**

	2016	2017
Grand Angoulême	-	-
Braconne et Charente	182 589,66 €	209 784,51 €
Mouthiers sur Boême	22 078,85 €	30 732,59 €
Roulet Saint Estèphe	82 270,26 €	91 700,75 €
<b>Total recettes</b>	<b>286 938,77 €</b>	<b>332 217,85 €</b>

## ■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

### ■ TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES

#### Grand Angoulême - périmètre 2017

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	2016	2017	Variation
Taux de desserte	98 %	89,3 %	-8,87 %

### ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

#### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

- (1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253
- (2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
- (3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	10
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	11
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>91</b>

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	10
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	10
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>80</b>

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	2
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>61</b>

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	4
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	11
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>70</b>

## ■ CONFORMITE DES STATIONS D'EPURATION

Le service chargé de la Police des eaux considère les conformités par rapport aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 suivantes

Station d'épuration	Conformité de la collecte	Conformité des équipements d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration
Angoulême - Frégeneuil	oui	oui	oui
Gond Pontouvre	oui	oui	oui
Giget	oui	oui	oui
Petit Giget	oui	oui	oui
Les Murailles	oui	oui	oui
Bouex	oui	oui	oui
Dirac	oui	oui	oui
Dignac	oui	non	non
Garat	oui	oui	oui
Sers	oui	oui	oui
Torsac	oui	oui	oui
<b>Taux conformité pour le service Grand Angoulême</b>	<b>100 %</b>	<b>98 %</b>	<b>98 %</b>
Asnières Bourg	oui	oui	oui
Asnières Neuillac	oui	non	non
Brie	oui	oui	oui
Champniers bourg	oui	oui	oui
Champniers Suraud	oui	oui	oui
Jauldes	oui	oui	oui
<b>Taux conformité pour le service Braconne et Charente</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Taux conformité pour le service Mouthiers sur Boême</b>	<b>100 %</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Taux conformité pour le service Roulet Saint Estèphe</b>	<b>100 %</b>	<b>100%</b>	<b>100 %</b>

Le taux de conformité est à calculer pour chaque station d'épuration supérieure à 2000EH

## ■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

- *Taux de conformité*

	2015	2016	Variation
<b>Grand Angoulême - périmètre 2017 – Braconne – Mouthiers sur Boême</b>			
<b>Roulet St Estèphe</b>			
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

## ■ COLLECTE NECESSITANT DES INTERVENTIONS FREQUENTES DE CURAGE

	2016	2017	Variation
<b>Grand Angoulême - périmètre 2017</b>			
Nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements	15,0	13,9	-7,11 %
<b>Braconne Charente</b>			
Nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements	6,04	5,91	-2,1%
<b>Mouthiers sur Boême</b>			
Nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements	-	0	-
<b>Roulet St Estèphe</b>			
Nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements	-	7,9	-

## ■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Grand Angoulême - périmètre 2017</b>					
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,580	580	0,769	0,840	0,850

### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 16,9 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2013	2014	2015	2016	2017
Grand Angoulême - périmètre 2017					
<b>Durée d'extinction de la dette</b>	3	3	4	3	3

## ■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2013	2014	2015	2016	2017
Grand Angoulême - périmètre 2017					
<b>Taux d'impayés</b>	0,74	0,85	1,18 %	1,43 %	1,67

## ■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2013	2014	2015	2016	2017
Grand Angoulême - périmètre 2017					
<b>Taux de réclamations global</b>	1,83	1,42	0,94	0,99	1,19
nombre de réclamations reçues par la collectivité	83	63	43	46	57

## ■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Travaux réseaux	2 597 149 €	0 €
Travaux Bâtiments	574 226 €	0 €
- Travaux STEP Frégeneuil		
- Grosses réparations Bâtiments assainissement		
- Travaux divers sur les stations d'épuration et postes		
- Travaux aménagement bâtiment CTA		
- Postes de relèvement		
- Installation et mise aux normes des postes de relèvement		
- Travaux réhabilitation STEP Gond Pontouvre		
Travaux d'aménagement de terrain	50 679 €	0 €
<b>Total des travaux engagés</b>	<b>3 222 054 €</b>	<b>0 €</b>

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	10 600 453,29 €	15 743 477,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 676 711,45 €	2 167 516,18 €
dont en intérêts	386 713,47 €	572 074,97 €
dont en capital	1 289 997,98 €	1 595 441,21 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	1 736 349,98 €	2 071 486,74 €	2 117 776,85 €	2 167 114,35 €	2 702 822,62 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Projet de la suppression de la station d'épuration de Gond Pontouvre et transfert des eaux usées vers la station d'épuration d'Angoulême Fregeneuil	6 100 000 €
Construction station d'épuration de Marsac	2 200 000 €
Etude de la desserte en eaux usées du bourg de Vindelle	2 600 000 €
Schéma directeur d'assainissement à l'échelle du nouveau territoire	
Etude de la suppression de la lagune d'Asnières sur Nouère	
<b>Total des projets à l'étude</b>	<b>10 900 000 €</b>

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2017
GRANDANGOULÊME participe aux actions de coopération internationale visant à la préservation et à la production de l'eau destinée à l'usage humain en particulier, par le financement de la construction de latrines publiques sur les places de marchés de Ségou au Mali (ville jumelée avec Angoulême). Un agent du service est impliqué dans ces actions et apporte une assistance technique aux travaux dans le cadre d'une convention tri annuelle.	3 000 €

## ■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup>.

**PRIX GLOBAL GRAND ANGOULEME PERIMETRE 2017: ANGOULEME, BOUEX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLEAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE D'ESPAGNAC, LINARS, MAGNAC SUR TOUVRE, NERSAC, PUYMOYEN, RUELLE SUR TOUVRE, SAINT MICHEL, SAINT SATURNIN, SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, SERS, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE,**

Eau potable	Collectivité : , affermage du 01/04/2017 avec la société SEMEA SPL, Tarif de la SEMEA
Assainissement collectif	Collectivité : , régie, Tarif de la Communauté d'agglomération

**Prix global eau potable + assainissement collectif  
pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
<b>Part de l'exploitant</b>			
du service d'eau potable	128,17 €	132,99 €	+3,76 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
<b>Part de la collectivité</b>			
pour le service d'eau potable	27,70 €	27,55 €	-0,54%
pour l'assainissement collectif	197,56 €	200,92 €	+1,70 %
<b>Agence de l'eau</b>			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
<b>Autre tiers</b>			
pour le service d'eau potable	10,80 €	9,00 €	-16,67%
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	11,28 €	11,50 €	+1,98%
pour l'assainissement collectif	22,70 €	23,09 €	+1,74 %
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	<b>216,35 €</b>	<b>220,64 €</b>	+1,98 %
pour l'assainissement collectif	<b>249,66 €</b>	<b>254,01 €</b>	+1,74 %
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	<b>466,00 €</b>	<b>474,65 €</b>	+1,86 %

## PRIX GLOBAL : ASNIERES SUR NOUERE, MARSAC

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD OUEST CHARENTE, affermage du 01/01/2007 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : , affermage du 16/07/2015 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, Tarif de la Communauté de communes

### Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
<b>Part de l'exploitant</b>			
du service d'eau potable	141,29 €	141,29 €	0,00 %
de l'assainissement collectif	101,83 €	102,19 €	+0,35 %
<b>Part de la collectivité</b>			
pour le service d'eau potable	145,74 €	145,74 €	0,0 %
pour l'assainissement collectif	246,00 €	191,88 €	22,00 %
<b>Agence de l'eau</b>			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
<b>Autre tiers</b>			
pour le service d'eau potable	10,20 €	10,25 €	+0,49%
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	18,46 €	18,53 €	+0,37%
pour l'assainissement collectif	37,72 €	32,41 €	-14,08 %
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	<b>354,09 €</b>	<b>355,41 €</b>	+0,38 %
pour l'assainissement collectif	<b>414,95 €</b>	<b>356,48 €</b>	-14,09 %
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	<b>769,04 €</b>	<b>711,89 €</b>	-7,43 %

**PRIX GLOBAL : BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES, VINDELLE**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD OUEST CHARENTE, affermage du 01/01/2015 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX,  Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : , affermage du 16/07/2015 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX,  Tarif de la Communauté de communes

**Prix global eau potable + assainissement collectif  
pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
<b>Part de l'exploitant</b>			
du service d'eau potable	102,48 €	102,66 €	+0,18 %
de l'assainissement collectif	101,83 €	102,19 €	+0,35 %
<b>Part de la collectivité</b>			
pour le service d'eau potable	112,62 €	112,62 €	0,0 %
pour l'assainissement collectif	246,00 €	191,88 €	-22,00 %
<b>Agence de l'eau</b>			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
<b>Autre tiers</b>			
pour le service d'eau potable	10,25 €	10,25 €	0,00%
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	14,49 €	14,58 €	+0,58%
pour l'assainissement collectif	37,72 €	32,41 €	-14,08 %
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	278,24 €	279,71 €	+0,53 %
pour l'assainissement collectif	414,94 €	356,48 €	-14,09 %
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	<b>693,18 €</b>	<b>639,19 €</b>	<b>-7,79 %</b>

## PRIX GLOBAL : ROULLET SAINT ESTEPHE

Eau potable	Collectivité : , affermage du 01/01/2015 avec la société AGUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : , affermage du 01/01/2012 avec la société AGUR, Tarif de la commune

### Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
<b>Part de l'exploitant</b>			
du service d'eau potable	84,92 €	85,46 €	+0,64 %
de l'assainissement collectif	117,97 €	119,01 €	+0,88 %
<b>Part de la collectivité</b>			
pour le service d'eau potable	120,53 €	120,53 €	0,0 %
pour l'assainissement collectif	165,59 €	137,34 €	-17,06 %
<b>Agence de l'eau</b>			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
<b>Autre tiers</b>			
pour le service d'eau potable	9,46 €	9,46 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	13,93 €	14,03 €	+0,69%
pour l'assainissement collectif	31,30 €	28,64 €	-8,50 %
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	<b>267,24 €</b>	<b>269,08 €</b>	+0,69 %
pour l'assainissement collectif	<b>344,26 €</b>	<b>314,99 €</b>	-8,50 %
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	<b>611,50 €</b>	<b>584,06 €</b>	-4,49 %